

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 13 avril 2016

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

C O M P T E R E N D U .

L'an **deux mil seize le treize avril**, 20 h, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire de la commune.

PRESENTS : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme. LE QUERE Martine, M. BOURGOIN Rémi, Mme. PERRON Virginie, M. GROSJEAN Xavier.

ABSENT NON EXCUSÉ : M. CAPPELAERE Nicolas.

SECRETAIRE : M. GROSJEAN Xavier.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Il est proposé de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016 des taxes directes locales et vote les taux suivants : taxe habitation 4,79%, taxe foncière (bâti) 6,69%, taxe foncière (non bâti) 15,30%.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Considérant que le Conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du service eau et assainissement dans son budget général.

Considérant que les recettes du budget annexe du service eau-assainissements de la commune ne peuvent couvrir les dépenses et ce malgré la hausse des tarifs.

Monsieur le Maire propose de financer à titre exceptionnel une subvention d'équilibre de 55 981,06 euros au budget annexe du service eau et assainissement 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Décide de verser une subvention du budget commune au budget du service eau assainissement d'un montant de 55 981,06 euros afin de couvrir les dépenses de fonctionnement.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget commune au compte 65737.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'année 2016 comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes 259 113,63 € ; Dépenses 188 808,06 €,

Section d'investissement : Recettes 59 800,67 € ; Dépenses 59 800,67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif de la commune pour 2016 comme présenté ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2016(BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE M49)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif du service eau assainissement de l'année 2016 comme suit :

Section de fonctionnement : Recettes 73 801,03€ ; Dépenses 73 801,03 €

Section d'investissement : Recettes 51 099,37 € ; Dépenses 51 099,37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif service eau assainissement de la commune pour 2016 comme présenté ci-dessus

VENTE LOT TERRAIN À BÂTIR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la demande d'acquisition, de la parcelle à bâtir n° 2, cadastré ZH 65, lieudit « Aux Lardons », d'une superficie de 1419,05 m², présentée par Monsieur Cyrille BIDON. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte de vendre cette parcelle à Monsieur Cyrille BIDON au prix de 1€ le m² et autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tout autre document nécessaire à la vente de ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h35

Le Maire, Joël MONGIN